

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 décembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal CHAVANNE, Thomas BIETRY, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Vincent FREARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Thierry MARCJAN à Jean-Jacques DUPREZ, Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY et Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 29 novembre 2024	Le 10 décembre 2024	En exercice	50
		Présents	29
		Votants	34

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Annick PRENAT est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

Le Président sollicite l'assemblée afin de savoir si le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adjonction de ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité



2024-08-24 - Budget annexe ZAC des Chauffours – Décision Modificative n°1

Rapporteur : Daniel FRERY

Suite à la non-réalisation de la vente du foncier prévue en 2024 sur la ZAC, il est nécessaire de réajuster les comptes d'écriture de stock et d'annuler les écritures de vente à savoir :

Fonctionnement : Recettes : Chapitre 042 Compte 71355 : + 337 852,59 € HT
 Chapitre 70 Compte 7015 : - 370 722,30 € HT
 Chapitre 75 compte 7573621 : + 102 000,00 € HT

Investissement : Dépenses : Chapitre 040 Compte 3555 : + 337 852,59 € HT

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°1 2024
Code INSEE	ZAC des Chauffours Delle (60202)	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

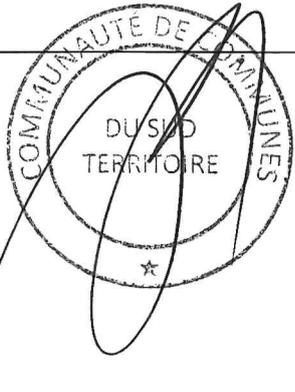
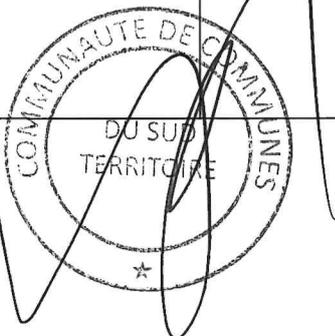
Ajustement ecritures de stocks

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-71355-62 : Variation des stocks de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	337 852,59 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	337 852,59 €
R-7015-62 : Ventes de terrains aménagés	0,00 €	0,00 €	370 722,30 €	0,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	370 722,30 €	0,00 €
R-7573621-62 : Subventions de fonct. BA/régies non dotés de la perso. morale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	102 000,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	102 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	370 722,30 €	439 852,59 €
INVESTISSEMENT				
D-3555-62 : Terrains aménagés	0,00 €	337 852,59 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	337 852,59 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	337 852,59 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		337 852,59 €		69 130,29 €



Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'approuver la Décision Modificative n°1 du Budget annexe de la Zac des Chauffours à Delle selon le tableau ci-dessus.**

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le</p> <p>Le Président,</p> <p>Le Président Christian RAYOT</p>	<p>Le Président, Le Président Christian RAYOT</p> <p>LUNDI 23 DEC. 2024</p>  
--	---